



Comment procéder pour les dettes à payer après le décès d'un proc

Par **duduche**, le **31/07/2009** à **20:11**

Bonjour,

Ma mère est décédée il y a 5 mois et a laissé des dettes. J'ai 9 frères et soeurs mais aucun ne veut payer car (soit-disant) non solvables pour la plupart d'entre eux. J'ai donc commencer à payer les frais d'obsèques; suivi des loyers en retard, suivi des frais divers (EDF, téléphone, etc) j'en suis à 3800 euros actuellement après retrait des aides allouées par les différents organismes.

Je reçois une facture d'un montant de 900 euros. Cette facture est déjà entre les mains d'une société de Contentieux stipulant que j'ai huit jours pour payer sinon poursuites judiciaires. Question : comment s'organise une poursuite judiciaire ? Dois-je laisser l'organisme s'occuper de cette poursuite judiciaire ? pensez-vous que tous les frères et soeurs vont être concernés par cette facture ?

Merci